



RÉGION ACADÉMIQUE  
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



# Guide du tuteur terrain

## Accompagnant un fonctionnaire stagiaire enseignant, professeur documentaliste ou CPE

Année 2017-2018

**Académie de Lille**  
**ESPE Lille Nord de France**



## Sommaire

PRÉAMBULE.....	5
ETHIQUE, DÉONTOLOGIE ET VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE .....	7
TPOLOGIE DES STAGIAIRES.....	8
ROLE DU TUTEUR TERRAIN.....	10
ACCUEILLIR, INFORMER, CONSEILLER, ACCOMPAGNER .....	10
ÉVALUER LE PARCOURS DU STAGIAIRE, PARTAGER SES INQUIÉTUDES .....	17
RÔLE DU TUTEUR OU RÉFÉRENT ESPE .....	18
RÔLES DES DIFFÉRENTS AVIS DANS LA PROCÉDURE DE TITULARISATION .....	18
DÉSIGNATION DU TUTEUR.....	19
ORGANISATION DES JOURNÉES DE FORMATION EN BASSIN .....	20
LETTRE DE MISSION DU "TUTEUR TERRAIN" .....	21
RAPPORT D'ETAPE 1 (sauf CPE et DOCUMENTALISTE) .....	23
BILAN DE LA FORMATION (sauf CPE et DOCUMENTALISTE) .....	29
RAPPORT D'ETAPE 1 - CPE.....	35
BILAN DE LA FORMATION - CPE.....	41
RAPPORT D'ETAPE 1 - DOCUMENTALISTE.....	47
BILAN DE LA FORMATION - DOCUMENTALISTE.....	55
ANNEXE 1 : FICHE D'AUTOPOSITIONNEMENT DU FONCTIONNAIRE STAGIAIRE.....	63
ANNEXE 2 : LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT RENFORCE EN CAS DE DIFFICULTÉS .....	66
ANNEXE 3 : TEMPS FORT DU PARCOURS DE FORMATION DES STAGIAIRES M2 ET DU .....	68
ANNEXE 4 : EXEMPLE DE BULLETIN DE VISITE DU TUTEUR ESPE.....	69
ANNEXE 5 : UTILISATION DU E-PORTFOLIO.....	70



## PRÉAMBULE

La Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République n° 2013-595 du 8 juillet 2013, publiée au Journal officiel du 9 juillet 2013, a fait de la formation des enseignants et de l'ensemble des professionnels de l'éducation une priorité pour combattre les inégalités sociales et territoriales à l'œuvre au sein du système éducatif. Elle s'est traduite par l'ouverture d'une École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) dans chaque académie à la rentrée 2013. L'ESPE Lille Nord de France est ainsi chargée, dans l'Académie de Lille, de la mise en place de la nouvelle formation en alternance des enseignants et de l'ensemble des professionnels de l'éducation. Selon le cadre national des **formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation »**, fixé par l'Arrêté du **27 août 2013**, les étudiants et fonctionnaires stagiaires y reçoivent une formation à la fois théorique et pratique, conjuguant formation universitaire et mise en situation professionnelle, leur permettant d'entrer progressivement dans le métier et d'y acquérir une culture professionnelle commune.

Les étudiants admis aux concours intègrent à la rentrée suivante le cursus " alternance-éducation nationale" et obtiennent donc le statut de fonctionnaires stagiaires. Cette nouvelle année est l'occasion d'une poursuite de la professionnalisation sur le terrain et à l'ESPE. Chaque fonctionnaire stagiaire est **accompagné tout au long de l'année par deux tuteurs qui travaillent en collaboration : un tuteur de terrain**, au sein de l'école ou de l'établissement d'affectation, et un **tuteur universitaire** au sein de l'ESPE. Savoirs universitaires et pratiques professionnelles se nourrissent les uns des autres dans le contexte de l'école ou de l'établissement, lieux de formation à part entière. Le double tutorat, comme la nécessité d'ancrer sa réflexion dans les enjeux éducatifs posés par le lieu où l'on enseigne, révèle particulièrement la logique d'alternance intégrative de la formation. Le professeur stagiaire est inséré dans une communauté éducative, qui participe aussi de sa formation en partageant avec lui ses problématiques professionnelles. La prise en compte de la continuité du parcours de l'élève permet enfin d'investir des éléments essentiels de la culture commune à acquérir. Dans ce contexte d'exercice, le fonctionnaire stagiaire pourra construire les niveaux attendus de compétences définies dans le référentiel des compétences professionnelles.



## ETHIQUE, DÉONTOLOGIE ET VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

« Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'Ecole de faire partager aux élèves les valeurs de la République. »

Introduit par la loi d'orientation de 2005, cet article L111-1 du code de l'Education rappelle que les métiers de l'Education conservent une dimension singulière. Loin de se limiter, comme l'exprimait déjà Condorcet en 1790, à « *l'enseignement des vérités de fait et de calcul* », l'École de la République a en effet depuis toujours l'ambition de faire partager aux élèves un socle de valeurs. Si cette mission pose la question de l'éthique et de la déontologie des personnels, c'est parce qu'elle touche à l'identité et à la liberté en constitution des élèves qui sont confiés à ces derniers. En ce sens, l'Education Nationale n'est pas seulement un service public mais bien une Institution ; **la rejoindre, c'est en accepter et en assumer la dimension morale.**

Pour chaque personnel, cette dimension est double : elle renvoie à la fois à des valeurs qui conduisent son action (l'éthique professionnelle) et à des normes qui l'encadrent (les règles, les principes, les obligations...). L'éthique ne renvoie pas aux convictions personnelles des personnels mais aux valeurs communes dont l'Institution peut légitimement attendre l'intériorisation par chacun de ses membres.

Il s'agit pour chacun d'adopter et de **faire vivre l'idéal humaniste et républicain** qui organise et donne sens à notre action collective. On ne saurait le détailler de façon exhaustive ici. On peut en résumer l'essence en se référant aux valeurs rappelées à la faveur de la mobilisation renforcée de l'Ecole et figurant explicitement dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de juillet 2013 : « *le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité des dignités des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité* ».

**La liberté de conscience**, c'est la possibilité pour chacun d'adhérer aux conceptions philosophiques, politiques, religieuses... de son choix. Elle est **le droit fondamental pour tout individu de choisir les valeurs, les principes, les idées qui régiront sa vie. Elle circonscrit strictement l'action des personnels et leur impose un** devoir de neutralité dont il ne saurait s'affranchir.

**Cette liberté, à la construction de laquelle l'Ecole contribue**, est indissociable de **l'égalité**. C'est en effet parce que les hommes sont libres qu'ils peuvent se considérer égaux. Le respect de l'égalité des êtres humains, c'est en particulier le **refus de toutes les discriminations, l'impartialité** et l'attachement au **principe d'éducabilité** qui conduit à refuser toute forme de déterminisme et d'assignation.

Il s'ensuit que les personnels s'interdisent d'inculquer les « valeurs républicaines » aux élèves comme un corpus idéologique particulier alors qu'elles ont une portée universelle. **La laïcité** fournit le cadre permettant le déploiement d'une pédagogie de ces valeurs. Principe d'organisation républicain, la laïcité se traduit en effet au premier chef par **l'obligation de neutralité** imposée aux personnels. Ces derniers ne peuvent pas, dans l'exercice de leur métier, manifester leurs convictions partisans, philosophiques et/ou religieuses. Ils ont également l'obligation de respecter une **égalité de traitement** entre les usagers, dont les convictions affichées ou non ne doivent avoir aucune influence sur le service qui leur est rendu. En ce sens, liberté, égalité et laïcité sont indissociables. Mais la laïcité n'est pas l'abstention philosophique : elle renferme en réalité une conception sur l'indépendance et la capacité de la raison humaine. Son objet est d'assurer aux élèves un cadre apaisé et neutre, propice aux apprentissages, à l'écart du prosélytisme sous toutes ses formes de façon à leur permettre de construire leur personnalité et leur rapport à la Raison.

Les personnels se voient confier la triple mission de :

- garantir les valeurs de la République,
- **faire connaître ces dernières,**
- **les faire partager.**

C'est la raison pour laquelle ils sont astreints à un **devoir d'exemplarité** qui leur impose d'adopter une attitude excluant à la fois l'acceptation du relativisme et l'affirmation du dogmatisme, tous deux stériles. L'exercice du métier suppose à la fois une **capacité de discernement** et une compréhension du sens des valeurs qui le fondent et de leur interrelations. Les fonctionnaires de l'Education nationale doivent ainsi développer une **éthique de la responsabilité et une discipline** sans lesquelles il ne saurait y avoir de succès. Par leur **probité**, ils préservent les valeurs qu'ils incarnent et cherchent à faire partager de toute dégradation. Fonctionnaires, ils inscrivent leurs actions dans le respect du **droit** (pensons à la loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires par exemple) et dans un **cadre collectif hiérarchisé** qui les libèrent de leur propre subjectivité et leur assure une cohérence d'ensemble **au service de l'intérêt des élèves.**

Les exigences du métier sont certes fortes. Elles en font la grandeur. Le poids du quotidien peut nous inciter à rejeter cette dimension morale au profit d'un confortable accommodement avec la facilité. Ce serait renier notre identité professionnelle et perdre le sens de notre action. Il n'est jamais inutile dans ces moments-là de se souvenir de la belle formule qu'adressa Jean Jaurès à la jeunesse en 1903 : aujourd'hui comme hier, le courage, c'est « *aller vers l'idéal et comprendre le réel* ».

## TYPOLOGIE DES STAGIAIRES

### 1. Les fonctionnaires stagiaires

#### 1.1 - A mi-temps en établissement (voir parcours global en Annexe 3)

##### ➤ Leurs parcours antérieurs et leurs parcours de formation en tant que stagiaires

- les fonctionnaires stagiaires en alternance **en cours de cursus Master 2 Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF)**, lauréats du concours, se préparant aux métiers de professeur ou de CPE, suivent l'ensemble des enseignements de la maquette de M2 et réalisent un stage en responsabilité à mi-temps en établissement
- les fonctionnaires stagiaires **déjà titulaires d'un Master non MEEF, ou dispensés du grade** de master, lauréats du concours, suivent un parcours de formation adaptée, le **Diplôme Universitaire Enseignement, Éducation et Formation (DU EEF) parcours Entrer directement dans le métier**, dont les enseignements prennent appui sur la maquette de master 2 MEEF, et réalisent un stage en responsabilité à mi-temps en établissement
- les fonctionnaires stagiaires **déjà titulaires d'un Master MEEF (ou appellation antérieure)** lauréats du concours, suivent un parcours de formation adaptée, le **DU EEF parcours Poursuivre l'entrée dans le métier**, dont les enseignements approfondissent ceux du master 2 MEEF, et réalisent un stage en responsabilité à mi-temps en établissement
- les fonctionnaires stagiaires n'ayant **pas validé totalement leur master 2 MEEF**, lauréats du concours, suivent les unités du Master 2 qui leur manquent ainsi que les EC du **DU EEF parcours Poursuivre son entrée dans le métier**, identifiées comme adaptées à leur situation, et réalisent un stage en responsabilité à mi-temps en établissement
- les fonctionnaires stagiaires en renouvellement suivent un parcours de formation adapté, le **DU EEF parcours Conforter l'entrée dans le métier**, et suivent le cas échéant, les unités du Master 2 qui leur manqueraient. Ils réalisent un stage en responsabilité à mi-temps en établissement

##### ➤ Leurs quotités de service

- les professeurs stagiaires effectuent un service de 8 à 10 heures en établissement, pour les professeurs certifiés et les professeurs de lycées professionnels, 7 à 9h, pour les agrégés
- les lauréats de l'agrégation d'EPS effectuent un service de 7 à 8 heures d'enseignement + 3 heures indivisibles d'AS durant la moitié de l'année scolaire
- les lauréats du CAPEPS effectuent un service de 8 à 9 heures d'enseignement +3 heures indivisibles d'AS durant la moitié de l'année scolaire
- les stagiaires de la filière documentation et de la filière éducation effectuent un service de 18 heures

#### 1.2 - A temps plein en établissement

Les fonctionnaires stagiaires justifiant d'une **expérience significative d'enseignement**, ou dans des fonctions d'éducation, et remplissant les conditions du diplôme, suivent un parcours adapté, le **DU EEF parcours Enrichir son entrée dans le métier**, en connexion avec la **formation continue**. Ils réalisent un stage en situation de responsabilité à **temps plein** en établissement. (Concours exceptionnel 2014, concours réservé, concours interne). Ils ont accès aux formations en établissement dans le cadre de la réforme du collège, à *la formation continue pour les LP et lycées selon les besoins*)



## 2. Les autres stagiaires étudiants

### 2.1 - Etudiants de 2ème année de Master en stage

En seconde année de master, certains étudiants n'ont pas été admis au concours. Ils ne sont donc pas fonctionnaires stagiaires mais peuvent bénéficier d'une période de stage de 108h sur l'année, sur les mêmes journées calendaires que les fonctionnaires stagiaires, entre mi-novembre et fin mars. Les objectifs sont ceux de l'UE 5 « mise en situation professionnelle » décrits dans la note de cadrage de cette unité, en ligne sur le site de l'ESPE, et qui concerne tous les étudiants de M2.

### 2.2 - Etudiants de 1ère année de Master

Ils réalisent des stages au titre de leur formation de master (voir annexe).

## ROLE DU TUTEUR TERRAIN

### ACCUEILLIR, INFORMER, CONSEILLER, ACCOMPAGNER

L'ensemble du dispositif de formation et ses acteurs, en établissement comme en ESPE, permettent de construire des compétences professionnelles d'ordre éducatif, pédagogique, disciplinaire, didactique et institutionnel en initiant progressivement le fonctionnaire stagiaire à toutes les composantes du métier d'enseignant ou de personnel d'éducation.

La formation en master permet au fonctionnaire stagiaire de renforcer les aspects professionnalisant de la formation universitaire en favorisant l'entrée dans le métier. Elle conduit également le fonctionnaire stagiaire à acquérir une meilleure connaissance des établissements scolaires tout en s'appropriant des pratiques pédagogiques variées et adaptées aux différents environnements et publics scolaires. Le fonctionnaire stagiaire construit ainsi progressivement les compétences professionnelles indispensables à l'exercice de son futur métier d'enseignant, de professeur documentaliste, de conseiller principal d'éducation.

Le fonctionnaire stagiaire, enseignant, professeur documentaliste ou CPE, est accompagné par plusieurs acteurs de la formation : le chef d'établissement, un tuteur universitaire issu de l'ESPE et le tuteur terrain.

Le développement des compétences professionnelles se poursuivra les années suivant la titularisation dans un processus de formation continuée.

Remarque : La formation en établissement est préparée et exploitée dans le cadre des Unités d'enseignement des Masters MEEF ou du DU EEF.

### Référentiel de compétences

Les missions du tuteur terrain qui accompagne le fonctionnaire stagiaire admissible durant la totalité de l'année scolaire en relation avec le tuteur ESPE contribuent donc elles aussi tout au long de l'année au développement des compétences du stagiaire telles que définies dans le référentiel de compétences paru au Journal officiel du 18 juillet 2013. Ces dernières sont associées aux missions du tuteur dans les encadrés bleus.

Sont ainsi définies :

CC1 à CC14 les compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

P1 à P5 : les compétences communes à tous les professeurs

D1 à D4 : les compétences spécifiques aux professeurs documentalistes

C1 à C8 : les compétences spécifiques aux conseillers principaux d'éducation

#### ➤ **Accueillir le stagiaire au cours de la semaine précédant la rentrée :**

Tous les professeurs stagiaires sont invités à participer à l'accueil académique organisé conjointement par les services rectoraux et l'ESPE, du lundi 28 août au jeudi 31 août 2017 inclus.

Un courriel d'invitation à consulter le site académique leur sera adressé par la Dafop, après la mi-août.

En effet, des Informations précises sont disponibles sur le site de l'Académie de Lille grâce au lien suivant :

<http://www1.ac-lille.fr/cid91375/accueil-des-professeurs-stagiaires.html>

Cet accueil se décline comme suit :

- une **journée d'accueil académique et institutionnel**, intégrant une formation « Éthique, Déontologie et Valeurs de la République » à Lille ou Arras, selon leur département d'affectation, le lundi 28 août 2017.
- une **journée d'accueil ESPE**, à Lille ou Arras, selon leur département d'affectation, le mardi 29 août 2017.
- une **journée de rencontre avec vous**, le tuteur et les inspecteurs :
  - ✓ pour les stagiaires à mi-temps, le mercredi 30 août 2017, qui se déroulera selon les disciplines dans des sites différents (consulter les informations sur le site académique).
  - ✓ pour les professeurs stagiaires à temps plein, le jeudi 31 août au Lycée Valentine Labbé de La Madeleine-Lille.

Attention, des **cas particuliers** peuvent se présenter selon les disciplines.

N'hésitez pas à vous reporter au site académique.

### ➤ **Accueillir le stagiaire en établissement et l'informer**

C'est au moment de la rentrée que le tuteur a un impact fort sur la suite de l'année. Il s'agit avant tout de rassurer le stagiaire et de favoriser son intégration dans l'établissement et notamment de :

- Présenter l'établissement et son réseau :
  - ✓ l'équipe de direction
  - ✓ les acteurs de la vie scolaire
  - ✓ le personnel de l'administration (gestionnaire, secrétaires)
  - ✓ les équipes éducatives, pédagogiques, disciplinaires et inter degrés
  - ✓ le règlement intérieur de l'établissement ; le projet d'établissement, le contrat d'objectifs, le contrat de réseau le cas échéant
  - ✓ le Centre de Documentation et d'Information ou 3C
  - ✓ les locaux d'enseignement
  - ✓ le fonctionnement pédagogique de l'établissement (gestion des classes pupitres, laboratoire...)
  - ✓ les spécificités de l'établissement (internat, options, demi-pension, clubs, associations...)

*Si le tuteur est affecté dans un établissement différent de celui de son stagiaire, cet accueil peut se faire en lien avec le chef d'établissement du stagiaire.*

- Rappeler au besoin :
  - ✓ les programmes officiels
  - ✓ les sites officiels (le ministère de l'Education Nationale, Eduscol, le site académique, le réseau CANOPE...)
  - ✓ les sites pédagogiques
- Présenter les outils pédagogiques :
  - ✓ les manuels scolaires en usage dans l'établissement, les matériels disponibles et les installations (EPS) le site web de l'établissement, l'Espace Numérique de Travail le cas échéant.
- Aider à la réalisation de tâches administratives par la connaissance des démarches appropriées, des exigences propres au métier, des obligations réglementaires et textes de références.

#### **Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation**

2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école ; 6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

#### **Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative**

10. Coopérer au sein d'une équipe ; 11. Contribuer à l'action de la communauté éducative

### ➤ **Conseiller et accompagner le stagiaire dans l'élaboration de son autositionnement**

Afin de permettre au fonctionnaire stagiaire d'entrer de manière active et dynamique dans son année de formation professionnelle par l'alternance, il importe qu'il s'approprie au plus tôt le référentiel des compétences des métiers du professorat et de l'éducation et qu'il s'interroge sur le degré de maîtrise qu'il pense déjà avoir atteint pour mieux définir son projet de formation. Le tuteur terrain, tout comme le chef d'établissement et le tuteur universitaire, l'accompagnent tout au long de l'année.

Il est donc nécessaire de :

- s'approprier le fonctionnement de la plate-forme Mahara (cf. site ESPE) pour aider le stagiaire à s'évaluer au regard des compétences du référentiel métier en début d'année comme en cours d'année

**Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves**

9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

**Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative**

14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

➤ **Conseiller et informer quant à la prise en charge et à l'accueil d'élèves en groupe classe ou en autonomie**

- accompagner le changement de posture du professeur stagiaire en prenant en compte la construction progressive de ses acquis personnels et le référentiel de compétences
- aider le stagiaire à adopter une posture d'adulte référent dans l'établissement : asseoir une autorité bienveillante avec les élèves, instaurer une relation pédagogique et /ou éducative fondée sur le respect mutuel
- lui rappeler les obligations déontologiques (éthique et valeurs de la République) et réglementaires du professeur et du CPE (ponctualité, contrôle des absences, connaissance et respect du règlement intérieur...)

**Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation**

1. Faire partager les valeurs de la République ; 2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école ; 6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

**Les professeurs, praticiens experts des apprentissages**

P 4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

**Les conseillers principaux d'éducation, conseillers de l'ensemble de la communauté éducative et animateurs de la politique éducative de l'établissement**

C 2. Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement

➤ **Accompagner l'élaboration des premières interactions du stagiaire et de ses collègues**

- lui conseiller de s'approprier l'espace de la classe et/ou l'espace documentaire du CDI dédié aux séances pédagogiques
- pour le stagiaire CPE, privilégier les compétences professionnelles liées à la contribution au bon fonctionnement de l'EPLE, à la sécurité des élèves, au respect du règlement intérieur, au suivi des élèves notamment au niveau de l'assiduité...
- penser à prévoir un temps d'analyse des premières séances (professeur, professeur documentaliste, CPE) ou moments d'exercice professionnel

**Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative**

14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

**Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune**

P 1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique ; P 4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves ; P 5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

**Les professeurs documentalistes, enseignants et maîtres d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias**

D 1. Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information

**Les conseillers principaux d'éducation, conseillers de l'ensemble de la communauté éducative et animateurs de la politique éducative de l'établissement**

C 1. Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps

➤ **Accompagner la construction de la première séquence, de la première intervention en aidant le stagiaire à**

- fixer avec le professeur ou professeur documentaliste, les objectifs des séances d'ordre didactique, méthodologique, et préciser les démarches d'apprentissage (aide à la construction de la première séance : contenus scientifiques ou technologiques, mise au travail des élèves, consignes, trace écrite, moyens matériels...)
- organiser les différents temps de la séance en classe ou au CDI/3C : accueil des élèves, présentation aux élèves, énoncé des objectifs, organisation du travail des élèves, suivi et contrôle des activités, utilisation des outils d'apprentissage (le tableau, le numérique...), modalités d'évaluation...
- élaborer le dispositif didactique : objectif général de la séquence et objectifs des différentes séances, connaissances scientifiques mobilisées, pré-requis, évaluation diagnostique, gestion du temps, stratégies d'apprentissage (cours théorique, TP, TD...), activités des élèves...
- prendre en compte les spécificités des élèves, l'hétérogénéité
- se familiariser en amont avec les ressources et l'espace documentaires afin d'y adosser ses pratiques pédagogiques
- faciliter l'appréhension des rôles complémentaires des différents acteurs de l'action éducative dans l'établissement

**Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves**

3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage ; 4. Prendre en compte la diversité des élèves ; 5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation ; 9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier ; 14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

**Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune**

P 1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

**Les professeurs, praticiens experts des apprentissages**

P 3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves P 4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves ; P 5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

**Les professeurs documentalistes, enseignants et maîtres d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias**

D 1. Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information

**Les conseillers principaux d'éducation, conseillers de l'ensemble de la communauté éducative et animateurs de la politique éducative de l'établissement**

C 2. Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement ; C 3. Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement ; C 4. Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire

➤ **Définir avec le professeur stagiaire les modalités de son accompagnement**

Le tuteur terrain accompagne le stagiaire dans l'analyse réflexive de sa pratique. A cet effet, il doit penser à

- varier les thèmes et/ou objectifs des temps de visite d'observation du stagiaire par le tuteur et vice versa : les séances observées, les activités pédagogiques et/ou éducatives (scénarios pédagogiques, mises en activité, en réflexion des élèves, questionnement du professeur, du professeur documentaliste ou du CPE, documents à destination des élèves, utilisation des ressources, gestion des groupes...), les activités de gestion et de communication
- contractualiser un calendrier de visites afin de répondre aux demandes particulières et aux besoins du stagiaire et définir les temps d'échanges et de régulation : fréquence, thèmes abordés, préconisations... Ces temps favorisent les prises de distance du stagiaire et permettent de formaliser les conseils ainsi que les attentes pour construire progressivement une analyse réflexive de ses pratiques pédagogiques et professionnelles
- cibler les compétences à travailler et établir un plan d'action hiérarchisant les priorités et permettant leur acquisition en lien avec le référentiel de compétences
- envisager un étayage à la préparation des séances ou des temps d'exercice professionnel. Il ne s'agit toutefois pas de modéliser les pratiques mais d'amener le professeur, le professeur documentaliste, le CPE à se questionner sur les aspects pratiques (choix des situations, des supports, des manuels, des outils numériques) et organisationnels des séances ou moments d'exercice professionnel (programmation, planification des activités...). Un accompagnement aux volets gestion et communication peut être effectué pour les professeurs documentalistes stagiaires et les CPE. Des repères à la construction de la relation éducative peuvent être posés avec les CPE stagiaires

- proposer des temps d'observation du fonctionnaire stagiaire dans les classes d'autres enseignants, CPE ou professeurs documentalistes au sein de l'établissement pour diversifier le regard du stagiaire sur les pratiques
- dialoguer avec le stagiaire sur sa fiche d'autopositionnement (cf Annexe 1) qui lui permet, entre autre support, de garder trace de l'évolution de sa réflexion au fil de l'année

### ➤ **Conseiller et accompagner la mise en œuvre de l'enseignement ou de l'action éducative**

Les temps de travail concertés du tuteur et du stagiaire portent entre autres sur :

- l'appropriation circonstanciée des instructions officielles et des textes institutionnels de référence (référentiels et/ou programmes de formation ; socle commun de connaissances, de compétences et de culture ; CECRL)
- la définition des objectifs d'apprentissage et d'évaluation
- l'organisation des séquences/séances
- la régulation du travail des élèves
- la planification du travail personnel hors de la classe, dans l'établissement et hors établissement
- la prise en compte des différentes missions du CDI/3C (accueil, information, formation, communication)
- l'utilisation du numérique, de l'ENT

#### **Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves**

3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage ; 9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

#### **Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune**

P 1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique ; P 3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves ; P 5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

#### **Les professeurs documentalistes, enseignants et maîtres d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias**

D 1. Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information ; D 3. Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement

#### **Les conseillers principaux d'éducation, accompagnateurs du parcours de formation des élèves**

C 5. Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif ; C 7. Participer à la construction des parcours des élèves

### ➤ **Accompagner le professeur stagiaire dans le traitement didactique et pédagogique de son enseignement**

Notamment en l'aidant à s'interroger sur :

- les interactions entre sa discipline (ou son domaine d'exercice) et les autres dans le cadre des réformes et évolutions liées aux contextes d'enseignements et aux contenus des programmes et référentiels
- le suivi de la progression et de la programmation préalablement établies
- la diversification des démarches et des outils
- la différenciation pédagogique
- le rôle du Centre de Documentation et d'Information / 3C dans l'EPL et les différentes missions du professeur documentaliste
- la gestion de la classe au quotidien
- l'insertion des projets de classe dans l'enseignement
- son implication dans le fonctionnement de l'établissement
- l'encouragement à la participation des élèves aux instances représentatives
- l'accompagnement des élèves dans la prise de responsabilités, en utilisant notamment le foyer socio-éducatif et la maison des collégiens et des lycéens comme espace d'apprentissage et d'éducation à la citoyenneté

**Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves**

3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage ; 4. Prendre en compte la diversité des élèves

**Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative**

10. Coopérer au sein d'une équipe

**Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune**

P 1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

**Les professeurs, praticiens experts des apprentissages**

P 3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves ; P 4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

**Les professeurs documentalistes, maîtres d'œuvre de l'organisation des ressources pédagogiques de l'établissement et de leur mise à disposition**

D 3. Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement

**Les conseillers principaux d'éducation, accompagnateurs du parcours de formation des élèves**

C6. Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative

➤ **Conseiller le professeur stagiaire pour qu'il pense l'évaluation des progrès et les acquisitions des élèves dans toutes leurs dimensions**

En l'amenant par exemple à réfléchir de manière contextualisée (au niveau de l'EPLE) et collective sur :

- les finalités de l'évaluation (diagnostique, formative, formatrice, sommative, certificative)
- les formes de l'évaluation : auto-évaluation, co-évaluation, évaluation par l'enseignant...
- les conceptions de l'évaluation : critères, connaissances, capacités et attitudes à évaluer
- la conception de l'étayage, modalités d'accompagnement vers l'autonomisation des élèves
- la construction des outils
- l'évaluation des travaux d'élèves : barème, notation, annotation
- les modalités de restitution des travaux et copies
- les remédiations
- le renseignement des bulletins d'élèves et du livret scolaire unique numérique
- l'intégration de l'évaluation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture
- la communication aux élèves et aux parents des éléments permettant d'accompagner l'élève dans son parcours éducatif (apprentissages réalisés, résultats des évaluations, conseils et objectifs d'apprentissages, parcours Avenir...)

**Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves**

6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

**Les professeurs, praticiens experts des apprentissages**

P 5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

**Les professeurs documentalistes, enseignants et maîtres d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias**

D 1. Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information

**Les conseillers principaux d'éducation, conseillers de l'ensemble de la communauté éducative et animateurs de la politique éducative de l'établissement**

C 1. Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps

**Les conseillers principaux d'éducation, accompagnateurs du parcours de formation des élèves**

C 7. Participer à la construction des parcours des élèves

## ➤ **Informier le stagiaire sur les instances décisionnelles et de concertation**

Le tuteur terrain, en lien avec le chef d'établissement, aide le stagiaire à comprendre le rôle des instances aux sessions desquelles il peut être invité et leurs liens avec la définition de la politique de l'établissement, et aide le stagiaire à participer activement et efficacement aux **instances auxquelles il doit siéger** (selon les contraintes de son emploi du temps à l'ESPE) :

- **conseils de classe** : objectifs, préparation, organisation...
- conseil pédagogique
- conseil de discipline
- conseils d'enseignement
- commission permanente
- conseil d'administration
- CESC Comité Éducation Santé Citoyenneté
- CVL Conseil des délégués pour la Vie Lycéenne
- CVC Conseil de la Vie Collégienne
- conseil école-collège
- conseils de cycle 3 et cycle 4

### **Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation**

C2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

### **Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves**

C5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation ; C 6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques ; C 7. Maîtriser la langue française à des fins de communication

### **Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative**

C 10. Coopérer au sein d'une équipe ; C 11. Contribuer à l'action de la communauté éducative ; C 12. Coopérer avec les parents d'élèves ; C 13. Coopérer avec les partenaires de l'école

### **Les professeurs documentalistes, acteurs de l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel**

D 4. Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international

### **Les conseillers principaux d'éducation, conseillers de l'ensemble de la communauté éducative et animateurs de la politique éducative de l'établissement**

C 3. Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement

### **Les conseillers principaux d'éducation, accompagnateurs du parcours de formation des élèves**

C 5. Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif ; C 6. Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative ; C 7. Participer à la construction des parcours des élèves

### **Les conseillers principaux d'éducation, acteurs de la communauté éducative**

C 8. Travailler dans une équipe pédagogique



## RÔLE DU TUTEUR TERRAIN

### ÉVALUER LE PARCOURS DU STAGIAIRE, PARTAGER SES INQUIÉTUDES

Le tuteur terrain participe à l'accompagnement et à l'évaluation du stagiaire :

- par les visites dans la classe du stagiaire qu'il réalise seul et par l'accueil dans ses classes
- par les écrits qu'il rédige
- par les entretiens et échanges réguliers entre le stagiaire et son ou ses tuteurs

Au cours de l'année le tuteur terrain établit deux rapports : un rapport de positionnement (dit rapport d'étape) courant décembre et un rapport final (dit bilan de formation) début mai. Ils seront à transmettre aux inspecteurs.

Ces deux rapports constituent :

- ✓ un outil de validation à la disposition de l'inspecteur de la discipline pour la titularisation
- ✓ un outil de positionnement pour la mise en œuvre de l'accompagnement et de la formation
- ✓ un outil de repérage des difficultés voire de déclenchement du dispositif d'accompagnement renforcé
- par sa participation à au moins un rendez-vous professionnel et un temps d'observation du travail du stagiaire avec une classe en présence du tuteur ESPE
- par sa contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet individualisé de développement professionnel du stagiaire, en lien avec le tuteur ESPE

Le tuteur terrain sera particulièrement vigilant aux premières manifestations de difficultés que rencontrerait le stagiaire, liées à sa personne (isolement au sein de l'équipe pédagogique, retards ou absences) ou liées au métier (problèmes de relation avec les élèves ou avec les autres membres de la communauté éducative, manque de préparation des séances pédagogiques, difficultés rencontrées dans le suivi des apprentissages des élèves). Il lui appartient d'en informer le chef d'établissement et de se concerter avec lui.

En cas de difficultés **possiblement** persistantes ou de dérives éventuelles du fonctionnaire stagiaire, le tuteur terrain transmettra l'information au chef d'établissement, au tuteur ESPE ainsi qu'aux corps d'inspection afin que puisse être mis en place un renforcement du tutorat (le détail du dispositif est décrit dans l'annexe 2 « Dispositif d'Accompagnement Renforcé en cas de difficultés »).

7 indicateurs peuvent alerter sur des difficultés d'un professeur fonctionnaire stagiaire :

- la sécurité des élèves non assurée
- une posture de fonctionnaire défaillante qui perdure malgré les rappels
- des situations et des choix pédagogiques qui ne permettent pas aux élèves d'apprendre, de progresser malgré les conseils répétés des différents tuteurs
- des problèmes de gestion d'élèves qui ne se régulent pas
- une conduite d'évitement ne permettant pas l'échange professionnel
- une qualité de langue française insuffisante (registre lexical et grammatical non approprié)
- une communication avec les élèves ou avec les autres membres de la communauté éducative défaillante

Une visite conseil du stagiaire, décidée par l'inspection en lien avec l'ESPE, pourra être programmée en cours d'année pour faire le point sur les difficultés rencontrées, mettre en place un plan d'action individualisé et mesurer les effets du dispositif.

## **RÔLE DU TUTEUR OU RÉFÉRENT ESPE**

Le tuteur ESPE organise au moins un rendez-vous professionnel sur le terrain, préparé en amont avec vous et votre tuteur terrain, y compris à distance, de manière à identifier les axes d'observation prioritaires à mobiliser lors du temps d'observation d'une situation de travail avec une classe. A l'issue de ce premier rendez-vous, les modalités de votre accompagnement ESPE dans la durée seront contractualisés : projet de développement professionnel, projet de progrès, suivi étroit (accompagnement renforcé, cf Annexe 2). La date du premier rendez-vous professionnel en établissement est transmise à votre chef d'établissement.

## **RÔLES DES DIFFÉRENTS AVIS DANS LA PROCÉDURE DE TITULARISATION**

L'avis argumenté du chef d'établissement en vue de la titularisation du stagiaire s'appuie sur les temps de travail en équipe, les entretiens menés avec le professeur stagiaire et le tuteur terrain, sur le rapport d'étape de décembre et le bilan de formation de mai dont il a rempli les parties qui lui sont dédiées.

L'avis de l'IPR ou de l'EN second degré se fonde sur les rapports du tuteur terrain, ainsi que sur une ou plusieurs visites d'inspection dans l'hypothèse où elles sont effectuées. Pour mémoire, l'inspection n'est obligatoire que dans le cas d'un renouvellement de stage et fortement souhaitable en cas de dysfonctionnement du fonctionnaire stagiaire.

L'avis du directeur de l'ESPE repose sur l'assiduité du stagiaire dans son établissement tout comme à l'ESPE et à l'université. Il prend en compte également la validation du master ou celle du dossier professionnel réflexif.

## DÉSIGNATION DU TUTEUR

Le tuteur terrain est désigné, par le Recteur, sur proposition du chef d'établissement et des corps d'inspection parmi les enseignants, professeurs documentalistes et CPE expérimentés, et dans la mesure du possible, en activité dans l'établissement.

Il est convié à une journée de formation lors de la semaine d'accueil des stagiaires, organisée conjointement par la DAFOP et l' ESPE, avant la rentrée scolaire.

Au cours de l'année scolaire, une journée de formation lui est proposée par l'ESPE.

En cas de congé longue maladie ou d'absence longue préjudiciable à l'accompagnement, le chef d'établissement informera les corps d'inspection qui pourront être amenés à désigner un nouveau tuteur (une absence de trop longue durée ne permet pas de poursuivre la mission, un nouveau tuteur doit être impérativement identifié).

Les services du rectorat (de la DPE) seront informés des changements de tuteurs ou des arrêts prolongés.

### Rémunération

Le taux plafond de l'indemnité allouée aux personnels enseignants du second degré et aux personnels d'éducation chargés du tutorat des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation stagiaires est fixé à hauteur de 1250 € s'il encadre un fonctionnaire stagiaire sans expérience professionnelle significative ; à 950 € s'il encadre un fonctionnaire stagiaire ayant une expérience professionnelle antérieure (ex-contractuel avec un an et demi d'équivalent temps plein sur les 3 dernières années et dans la discipline ou le corps de recrutement). Lorsque le tutorat est interrompu par l'absence du tuteur ou du stagiaire, l'indemnité est calculée au prorata temporis.

Les tuteurs dont le stagiaire est affecté dans une commune non limitrophe de leur propre affectation ont droit au remboursement des frais de déplacement pour chacune des visites effectuées dans l'établissement de leur stagiaire.

Pour pouvoir en bénéficier, ils doivent dès le début du tutorat renvoyer une version numérisée de leur lettre de mission signée à cette adresse: [ce.i62samfd@ac-lille.fr](mailto:ce.i62samfd@ac-lille.fr)

### Organisation de l'accompagnement

Le nombre de ces visites et entretiens sur l'année peut se situer entre 15 et 20 heures, la fréquence étant nécessairement plus grande au premier trimestre de l'année scolaire.

## ORGANISATION DES JOURNÉES DE FORMATION EN BASSIN

Elles sont organisées par bassin et animées conjointement par des formateurs de l'ESPE, des chefs d'établissement référents formateurs, des représentants des corps d'inspection du premier comme du second degré et des équipes de circonscription du premier degré.

### Calendrier

Au second semestre, dans le cadre du Master et des *DU Entrer directement et Enrichir*, deux temps de formation de 6h seront organisés autour des compétences suivantes :

- le jeudi 18 janvier 2018 : « Accompagner les élèves dans leurs parcours de formation »
- le jeudi 1 février 2018 : « Coopérer au sein d'un équipe »

Au dernier semestre mais cette fois *uniquement pour les stagiaires relevant des deux DU Poursuivre et Conforter son entrée dans le métier*, une journée de formation en bassin sera proposée :

- Le jeudi 29 mars 2018 sur le thème de la découverte du bassin

Les modalités ainsi que le contenu de ces formations seront précisés au cours du mois d'octobre 2017 dans le cadre de réunions de groupes de travail dans les bassins d'éducation.

### Évaluation de la formation en bassin

Le dossier réalisé dans le cadre de l'évaluation de l'UE4 du Master porte sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet interdisciplinaire en établissement et sera à ce titre présenté au chef d'établissement par le fonctionnaire stagiaire. Il en est de même de l'une des analyses menées dans le cadre du Dossier Professionnel Réflexif.

## Formation au cours de l'année

Les stagiaires lauréats du concours, à mi-temps en établissement, préparant leur **M2 ou DU Entrer directement dans le métier, Poursuivre ou Conforter** son entrée dans le métier, suivent une formation au sein de l'ESPE qui implique leur **présence** deux jours par semaine à l'ESPE ou sur les sites universitaires. Le chef d'établissement doit veiller à construire l'emploi du temps du professeur stagiaire afin qu'il puisse suivre ces formations obligatoires.

Ces professeurs stagiaires sont à l'ESPE ou sur les sites universitaires :

- **les mardis et jeudis pour l'EPS**
- **les mercredis et jeudis pour les autres disciplines ou domaines d'exercice**

Les stagiaires temps plein relevant du DU Enrichir son entrée dans le métier n'ont pas de contraintes d'emploi du temps liées à des formations ESPE sur jours calendaires.

### **A noter :**

- **Les professeurs-stagiaires, quelque soit leur statut, n'ont pas accès aux stages à public volontaire. Il n'est donc pas utile qu'ils candidatent au PAF à PV.**
- Les **professeurs-stagiaires** inscrits à l'ESPE sur les **Parcours suivants** : DU Poursuivre, Enrichir et Conforter, « son entrée dans le métier » ont accès à un **stage de 18h à public désigné**, piloté par les corps d'inspection. Ils seront donc désignés et conviés à cette formation.

**LETTRE DE MISSION DU "TUTEUR TERRAIN"  
Accompagnant un fonctionnaire stagiaire  
enseignant, documentaliste ou CPE**

NOM :

PRENOM :

DISCIPLINE :

ADRESSE MAIL ACADÉMIQUE : -----@ac-lille.fr

ÉTABLISSEMENT AFFECTATION :

Déclare par la présente avoir pris connaissance du cahier des charges de la mission de tuteur et accepter d'accomplir cette mission pour l'année scolaire 2017-2018.

NOM DU FONCTIONNAIRE STAGIAIRE SUIVI :

PRÉNOM :

DISCIPLINE :

ADRESSE MAIL :

ÉTABLISSEMENT AFFECTATION :

FRAIS DE DÉPLACEMENT (commune non limitrophe) OUI / NON

Fait à :

Le :

Signature :

Ce document est à envoyer, par courriel de préférence, au bureau des inspecteurs :  
Secrétariat des IA-IPR ou Secrétariat des IEN ET-EG (selon le cas)  
Rectorat 20 rue Saint-Jacques BP709 59033 Lille cedex  
**Mel des IA-IPR** : [ce.ipr@ac-lille.fr](mailto:ce.ipr@ac-lille.fr) pour les certifiés/agrégés  
**Mel des IEN ET-EG** : [ce.ien@ac-lille.fr](mailto:ce.ien@ac-lille.fr) pour les PLP





Dispositif d'accueil, d'accompagnement et de formation  
des professeurs stagiaires second degré  
Année scolaire 2017-2018

TUTORAT EN ETABLISSEMENT SCOLAIRE  
RAPPORT D'ETAPE 1 (sauf CPE et DOCUMENTALISTE)

DISCIPLINE :

A envoyer à l'inspection au plus tard le 11 décembre 2017  
(rapporttuteur@ac-lille.fr pour les certifiés/agrégés et ce.ien@ac-lille.fr pour les PLP)

Cette fiche est à compléter par le tuteur et doit être **co-signée obligatoirement par le professeur stagiaire**  
Elle comporte l'avis du chef d'établissement sur la formation du stagiaire.

RAPPORT DU PROFESSEUR CONSEILLER PÉDAGOGIQUE

**PROFESSEUR - STAGIAIRE**

Nom :

Prénom :

Adresse électronique :

Discipline :

Établissement d'exercice :

**TUTEUR**

Nom :

Prénom :

Adresse électronique :

Établissement d'exercice :

**RENSEIGNEMENTS INDISPENSABLES**

Nombre d'observations du stagiaire effectuées par le tuteur depuis la rentrée : |\_\_\_\_\_|  
du tuteur par le professeur stagiaire depuis la rentrée : |\_\_\_\_\_|

Nombre d'entretiens en présentiel |\_\_\_\_\_|

## RAPPORT D'ÉTAPE 1

**Niveau 1 : n'a pas encore développé les compétences**

**Niveau 2 : compétences insuffisamment développées**

**Niveau 3 : a suffisamment développé les compétences**

**Niveau 4 : atteint un niveau élevé dans le développement des compétences**

Le professeur, porteur de savoirs et d'une culture commune				
P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique	1	2	3	4
Connaître de manière approfondie sa discipline ou ses domaines d'enseignement. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques.				
Maîtriser les objectifs et les contenus d'enseignement, les exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que les acquis du cycle précédent et du cycle suivant.				
Contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires au service des objectifs inscrits dans les programmes d'enseignement.				
Accompagner les élèves pour faciliter la continuité d'un niveau de formation à un autre.				
<i>Points positifs</i>	<i>Perspectives de progrès</i>			
P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement	1	2	3	4
Utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.				
Intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite.				
Décrire et expliquer simplement son enseignement à un membre de la communauté éducative ou à un parent d'élève.				
Utiliser le vocabulaire spécifique approprié en fonction des situations et en tenant compte du niveau des élèves.				
<i>Points positifs</i>	<i>Perspectives de progrès</i>			
Le professeur, praticien expert des apprentissages				
P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité	1	2	3	4
Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des programmations et des progressions ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation.				
Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun. Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers.				
Prendre en compte les préalables et les représentations sociales (genre, origine ethnique, socio-économique et culturelle) pour traiter les difficultés éventuelles dans l'accès aux connaissances.				
Sélectionner des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées.				
Favoriser l'intégration de compétences transversales (créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages par des démarches appropriées.				
Construire des situations d'enseignement et d'apprentissage dans un cadre pédagogique pertinent.				
<i>Points positifs</i>	<i>Perspectives de progrès</i>			



<b>P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance.				
Maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités.				
Rendre explicites pour les élèves les objectifs visés et construire avec eux le sens des apprentissages.				
Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échanges, de partages et de collaboration entre pairs.				
Instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité de tous.				
Recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés et pour intervenir efficacement s'ils se manifestent.				
Contribuer à l'orientation des élèves.				
<i>Points positifs</i>	<i>Perspectives de progrès</i>			
<b>P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En situation d'apprentissage, repérer les difficultés des élèves afin mieux assurer la progression des apprentissages.				
Construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences.				
Analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis.				
Faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de développer leurs capacités d'autoévaluation.				
Communiquer aux élèves et aux parents les résultats attendus au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes.				
Inscrire l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation.				
<i>Points positifs</i>	<i>Perspectives de progrès</i>			
<b>Le professeur, pédagogue et éducateur au service de la réussite de tous les élèves</b>				
<b>C3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.				
Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche.				
<i>Points positifs</i>	<i>Perspectives de progrès</i>			
<b>C4. Prendre en compte la diversité des élèves</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves.				
Déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles.				
<i>Points positifs</i>	<i>Perspectives de progrès</i>			

<b>C7. Maîtriser la langue française à des fins de communication</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle.				
Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.				
<i>Points positifs</i>	<i>Perspectives de progrès</i>			
<b>C8. Utiliser de manière pertinente une langue vivante étrangère dans des situations d'apprentissage</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves.				
<b>C9. Intégrer de manière pertinente l'usage du numérique</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs.				
Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative.				
Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet.				
Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former.				
<i>Points positifs</i>	<i>Perspectives de progrès</i>			
<b>Démarche de progression professionnelle (uniquement pour le bilan d'étape 2)</b>				
<b>C14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.				

**Observations éventuelles du tuteur terrain**

**Observations éventuelles du professeur-stagiaire concerné par le dispositif**

## AVIS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

**Niveau 1 : n'a pas encore développé les compétences**

**Niveau 2 : compétences insuffisamment développées**

**Niveau 3 : a suffisamment développé les compétences**

**Niveau 4 : atteint un niveau élevé dans le développement des compétences**

Le professeur, acteur du service public éducatif				
C1. Faire partager les valeurs de la République	1	2	3	4
Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.				
Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.				
C2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école	1	2	3	4
Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'école, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.				
Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'école et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation.				
C6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques	1	2	3	4
Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.				
Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution.				
Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.				
Le professeur, acteur de la communauté éducative				
C5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation	1	2	3	4
Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique...)				
Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif.				
C10. Coopérer au sein d'une équipe	1	2	3	4
Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.				
C11. Contribuer à l'action de la communauté éducative	1	2	3	4
Prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre.				
Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs.				
C12. Coopérer avec les parents d'élèves	1	2	3	4
Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents.				
Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel.				

**Observations générales quant aux qualités professionnelles mises en œuvre par le professeur-stagiaire**

<p>Nom du professeur-stagiaire :</p>          <p>Date :</p>  <p>Signature</p>	<p>Nom du tuteur terrain :</p>          <p>Date :</p>  <p>Signature</p>	<p>Nom du chef d'établissement :</p>          <p>Date :</p>  <p>Signature</p>
---	---	---



Dispositif d'accueil, d'accompagnement  
et de formation des professeurs stagiaires second degré  
Année scolaire 2017-2018

**TUTORAT EN ETABLISSEMENT SCOLAIRE**  
**BILAN DE LA FORMATION (sauf CPE et DOCUMENTALISTE)**

DISCIPLINE :

À envoyer à l'inspection au plus tard le 9 mai 2018

(rapporttuteur@ac-lille.fr pour les certifiés/agrégés et ce.i.en@ac-lille.fr pour les PLP)

Cette fiche est à compléter par le tuteur et doit être **co-signée obligatoirement par le professeur stagiaire**  
Elle comporte l'avis du chef d'établissement sur la formation du stagiaire.

**RAPPORT DU PROFESSEUR CONSEILLER PÉDAGOGIQUE**

**PROFESSEUR - STAGIAIRE**

Nom :

Prénom :

Adresse électronique :

Discipline :

Établissement d'exercice :

**TUTEUR**

Nom :

Prénom :

Adresse électronique :

Établissement d'exercice :

**RENSEIGNEMENTS INDISPENSABLES**

Nombre d'observations du professeur stagiaire effectuées par le tuteur sur l'année scolaire : | \_\_\_\_\_ |

Nombre d'observations du tuteur effectuées par le professeur stagiaire sur l'année scolaire : | \_\_\_\_\_ |

Nombre d'entretiens en présentiel : | \_\_\_\_\_ |

Précisions éventuelles sur le suivi du professeur stagiaire :

## BILAN DE LA FORMATION

**Niveau 1 : n'a pas encore développé les compétences**

**Niveau 2 : compétences insuffisamment développées**

**Niveau 3 : a suffisamment développé les compétences**

**Niveau 4 : atteint un niveau élevé dans le développement des compétences**

Le professeur, porteur de savoirs et d'une culture commune				
P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique	1	2	3	4
Connaître de manière approfondie sa discipline ou ses domaines d'enseignement. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques.				
Maîtriser les objectifs et les contenus d'enseignement, les exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que les acquis du cycle précédent et du cycle suivant.				
Contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires au service des objectifs inscrits dans les programmes d'enseignement.				
Accompagner les élèves pour faciliter la continuité d'un niveau de formation à un autre.				
<i>Points positifs ou évolution constatée</i>	<i>Éléments de progrès pour l'année prochaine</i>			
P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement	1	2	3	4
Utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.				
Intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite.				
Décrire et expliquer simplement son enseignement à un membre de la communauté éducative ou à un parent d'élève.				
Utiliser le vocabulaire spécifique approprié en fonction des situations et en tenant compte du niveau des élèves.				
<i>Points positifs ou évolution constatée</i>	<i>Éléments de progrès pour l'année prochaine</i>			
Le professeur, praticien expert des apprentissages				
P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité	1	2	3	4
Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des programmations et des progressions ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation.				
Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun. Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers.				
Prendre en compte les facteurs liés aux représentations et aux réalités sociales, économiques sexuées, culturelles dans l'accès aux connaissances				
Sélectionner des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées.				
Favoriser le développement de compétences transversales (créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages par des démarches appropriées.				
Construire des situations d'enseignement et d'apprentissage dans un cadre pédagogique pertinent.				
<i>Points positifs ou évolution constatée</i>	<i>Éléments de progrès pour l'année prochaine</i>			

<b>P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves</b>					<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance.								
Maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités.								
Recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés et pour intervenir efficacement s'ils se manifestent.								
Rendre explicites pour les élèves les objectifs visés et construire avec eux le sens des apprentissages.								
Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échanges, de partages et de collaboration entre pairs.								
Instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité de tous.								
Contribuer à l'orientation des élèves.								
<i>Points positifs ou évolution constatée</i>					<i>Éléments de progrès pour l'année prochaine</i>			
<b>P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves</b>					<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En situation d'apprentissage, repérer les difficultés et les points forts des élèves afin mieux assurer la progression des apprentissages.								
Analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis.								
Construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences.								
Faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de développer leurs capacités d'autoévaluation.								
Communiquer aux élèves et aux parents les résultats attendus au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes.								
Inscrire l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation.								
<i>Points positifs ou évolution constatée</i>					<i>Éléments de progrès pour l'année prochaine</i>			
<b>Le professeur, pédagogue et éducateur au service de la réussite de tous les élèves</b>								
<b>C3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage</b>					<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.								
Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte des apports de la recherche.								
<i>Points positifs ou évolution constatée</i>					<i>Éléments de progrès pour l'année prochaine</i>			
<b>C4. Prendre en compte la diversité des élèves</b>					<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves.								
Déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles.								
<i>Points positifs ou évolution constatée</i>					<i>Éléments de progrès pour l'année prochaine</i>			

<b>C7. Maîtriser la langue française à des fins de communication</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle.				
Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.				
<i>Points positifs ou évolution constatée</i>	<i>Éléments de progrès pour l'année prochaine</i>			
<b>C8. Utiliser de manière pertinente une langue vivante étrangère dans des situations d'apprentissage</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves.				
<b>C9. Intégrer de manière pertinente l'usage du numérique</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs.				
Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative.				
Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet.				
Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former.				
<i>Points positifs ou évolution constatée</i>	<i>Éléments de progrès pour l'année prochaine</i>			
<b>Démarche de progression professionnelle</b>				
<b>C14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.				

**Observations éventuelles du tuteur terrain**

**Observations éventuelles du professeur-stagiaire concerné par le dispositif**



## AVIS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

**Niveau 1 : n'a pas encore développé les compétences**

**Niveau 2 : compétences insuffisamment développées**

**Niveau 3 : a suffisamment développé les compétences**

**Niveau 4 : atteint un niveau élevé dans le développement des compétences**

Le professeur, acteur du service public éducatif				
C1. Faire partager les valeurs de la République	1	2	3	4
Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.				
Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.				
C2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école	1	2	3	4
Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'école, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.				
Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'école et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation.				
C6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques	1	2	3	4
Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.				
Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution.				
Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.				
Le professeur, acteur de la communauté éducative				
C5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation	1	2	3	4
Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique...)				
Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif.				
C10. Coopérer au sein d'une équipe	1	2	3	4
Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.				
C11. Contribuer à l'action de la communauté éducative	1	2	3	4
Prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre.				
Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs.				
C12. Coopérer avec les parents d'élèves	1	2	3	4
Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents.				
Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel.				

**Observations générales quant aux qualités professionnelles mises en œuvre par le professeur-stagiaire**

Nom du professeur-stagiaire :	Nom du tuteur terrain :	Nom du chef d'établissement :
Date :	Date :	Date :
Signature	Signature	Signature



**Dispositif d'accueil, d'accompagnement et de formation  
des Conseillers Principaux d'Education stagiaires  
Année scolaire 2017-2018**

**TUTORAT EN ETABLISSEMENT SCOLAIRE  
RAPPORT D'ETAPE 1 - CPE**

La fiche complétée et signée par le tuteur, le chef d'établissement et le stagiaire est à envoyer  
**au plus tard 11 décembre 2017**

à l'IA IPR EVS du secteur et à Madame Terry IA IPR EVS en charge du dossier ([francoise.terryn@ac-lille.fr](mailto:francoise.terryn@ac-lille.fr))

<b>Conseiller Principal d'Education - STAGIAIRE</b>	
Nom :	Prénom :
Adresse électronique académique :	
Discipline : CPE	
Établissement d'exercice :	

<b>TUTEUR</b>	
Nom :	Prénom :
Adresse électronique académique :	
Etablissement d'exercice :	

<b>RENSEIGNEMENTS INDISPENSABLES</b>	
Nombre d'observations du stagiaire effectuées par le tuteur :  _____	
du tuteur par le CPE stagiaire :  _____	
Nombre d'entretiens en présentiel	_____

	Dates	Durée en heures	Nature des activités observées Thèmes abordés
Visites du stagiaire			
Visites du tuteur			
Entretiens			

## PREMIÈRE OBSERVATION

Durant cette première phase, l'attention porte sur les fondamentaux relatifs aux compétences du référentiel. Le tuteur veillera donc lors des visites à observer particulièrement les éléments ci-dessous.

**Les items non observés ne feront pas l'objet d'une indication de niveau.**

**Niveau 1 : insuffisant**

**Niveau 2 : activité engagée, suffisant**

**Niveau 3 : appliqué, réalisé, satisfaisant**

**Niveau 4 : très satisfaisant, maîtrisé, en phase d'amélioration**

<b>1. Accompagner le parcours de l'élève au plan éducatif</b>	1	2	3	4
Collaborer avec tous les personnels de l'établissement en échangeant avec eux des informations sur le comportement et sur l'activité de l'élève : ses résultats, les conditions de son travail ; participer à l'élaboration de réponses collectives pour aider les élèves à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent				
Contribuer au suivi de la vie de la classe, notamment en prenant part au conseil de classe et en collaborant à la mise en œuvre des projets				
Participer aux travaux du conseil pédagogique, notamment en contribuant à la réflexion sur la coordination des enseignements, la notation et l'évaluation des activités scolaires				
<b>2. Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative</b>				
Encourager et coordonner les initiatives de l'élève prises dans le cadre de la vie lycéenne ou collégienne, en prenant appui sur les enseignements civiques, juridiques et sociaux et en créant une dynamique d'échanges				
Veiller à la complémentarité des dispositifs se rapportant à la citoyenneté participative et représentative et les animer (CESC, CVL, délégués de classe, conférence des délégués, conseil d'administration, commission permanente, conseil de discipline)				
Accompagner les élèves dans la prise de responsabilités en utilisant notamment le foyer socio-éducatif et la maison des lycéens comme espace d'apprentissage et d'éducation à la citoyenneté. Impulser et favoriser la vie associative et culturelle				
<b>3. Coopérer au sein d'une équipe</b>				
Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives				
Coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives d'autres établissements, notamment dans le cadre d'un environnement numérique de travail, et en vue de favoriser la relation inter-degrés				
Coopérer dans la mise en place de projets, de travaux et d'évaluations collectifs				
<b>4. Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement</b>				
Conseiller le chef d'établissement et le gestionnaire sur l'aménagement et l'équipement des espaces, afin de permettre l'installation de conditions de vie et de travail qui participent de la sérénité du climat scolaire				
Recueillir et communiquer les informations permettant de suivre l'assiduité des élèves, et de lutter contre l'absentéisme				
Repérer les incivilités, les formes de violence et de harcèlement, et mettre en œuvre les mesures qui permettent de les faire cesser avec le concours des équipes pédagogiques				
Elaborer et mettre en œuvre des démarches de prévention et connaître les missions des partenaires de l'établissement pour la lutte contre la violence				

Appréciations générales prenant en compte les compétences et explicitant pour celles observées les compétences établies, les compétences à améliorer

### AVIS DU TUTEUR

***C5 Accompagner le parcours de l'élève au plan pédagogique et éducatif***

***C6 Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative***

***C7 Coopérer au sein d'une équipe***

***C3 Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement***

**Appréciation globale du tuteur sur l'ensemble de la période**

**Précisions apportées par le stagiaire, éléments d'auto-évaluation, orientation de l'activité professionnelle et objectifs de travail**

## AVIS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Indicateurs proposés à l'avis du Chef d'établissement en particulier sur les compétences « Faire partager les valeurs de la République », « Inscrire son action dans le cadre réglementaire » et « Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques »

**Niveau 1 : insuffisant**

**Niveau 2 : activité engagée, suffisant**

**Niveau 3 : appliqué, réalisé, satisfaisant**

**Niveau 4 : très satisfaisant, maîtrisé, en phase d'amélioration**

<b>Faire partager les valeurs de la République</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Veiller à l'égalité entre les élèves				
Respecter le principe de laïcité et neutralité				
<b>2. Inscrire son action dans le cadre réglementaire</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Se situer dans la hiérarchie				
Remplir ses obligations de service : respect des horaires (assiduité, ponctualité)				
Remplir ses obligations de service : participation aux réunions obligatoires				
<b>3. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Contribuer à assurer la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir toute forme de violence				
Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage				
Respecter la confidentialité des informations individuelles				
Contribuer à identifier des discriminations, des comportements à risques et contribuer à leur résolution				
<b>4. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Participer aux travaux des différents conseils en contribuant à la réflexion				
<b>5. Coopérer au sein d'une équipe</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Coopérer dans la mise en place de projets collectifs				
<b>6. Intégrer les éléments de la culture numérique</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Utiliser les ressources numériques de l'établissement, et le cas échéant l'ENT				

**Observations générales quant aux qualités professionnelles mises en œuvre par le CPE stagiaire**

Nom du CPE stagiaire :	Nom du CPE tuteur terrain :	Nom du chef d'établissement :
Date :	Date :	Date :
Signature	Signature	Signature







**Dispositif d'accueil, d'accompagnement et de formation  
des Conseillers Principaux d'Education stagiaires  
Année scolaire 2017-2018**

**TUTORAT EN ETABLISSEMENT SCOLAIRE  
BILAN DE LA FORMATION - CPE**

La fiche complétée et signée par le tuteur, le chef d'établissement et le stagiaire  
est à envoyer **au plus tard le 9 mai 2018**

à l'IA IPR EVS du secteur et à Madame Terryn IA IPR EVS en charge du dossier ([francoise.terryn@ac-lille.fr](mailto:francoise.terryn@ac-lille.fr))

<b>Conseiller Principal d'Éducation STAGIAIRE</b>	
Nom :	Prénom :
Adresse électronique académique :	
Établissement d'exercice :	

<b>Conseiller principal d'Éducation TUTEUR</b>	
Nom :	Prénom :
Adresse électronique académique :	
Etablissement d'exercice :	

<b>RENSEIGNEMENTS INDISPENSABLES</b>	
Nombre d'observations du stagiaire effectuées par le tuteur depuis le rapport 2 1:  _____	
du tuteur par le CPE stagiaire depuis le rapport 2 1:  _____	
Nombre d'entretiens en présentiel  _____	

	Dates	Durée en heures	Nature des activités observées Thèmes abordés
Visites du stagiaire			
Visites tuteur			
Entretiens			

## DEUXIÈME OBSERVATION

Durant cette deuxième phase, l'attention porte sur l'ensemble du référentiel des compétences à maîtriser en fin de formation.

**Niveau 1 : insuffisant**

**Niveau 2 : activité engagée, suffisant**

**Niveau 3 : appliqué, réalisé, satisfaisant**

**Niveau 4 : très satisfaisant, maîtrisé, en phase d'amélioration**

<b>5. Travailler dans une équipe pédagogique</b>	1	2	3	4
Inscrire son intervention dans le cadre des choix retenus et assumés collectivement, au service d'une cohérence d'action, notamment dans le cadre du projet d'établissement				
Coopérer avec ses collègues enseignants pour élaborer des situations d'apprentissage en vue de développer et d'évaluer les compétences visées (socle commun de connaissances et de compétences, référentiels professionnels, etc.)				
Contribuer à faciliter la continuité des parcours des élèves et prendre en compte les transitions d'un cycle à l'autre				
<b>6. Savoir coopérer avec les parents et les autres partenaires de l'établissement</b>				
Identifier les rôles et l'action des différents partenaires tels que les parents d'élèves, les autres services de l'Etat, les collectivités territoriales, les associations complémentaires de l'école, les acteurs socio-économiques				
Assurer la continuité du dialogue avec les parents, notamment pour promouvoir l'assiduité et favoriser le projet personnel de l'élève				
Analyser avec les parents les progrès et le parcours leur(s) enfant(s) en vue d'identifier les aptitudes, de repérer les difficultés et les possibilités d'y remédier et de valoriser les réussites, afin d'aider leur enfant dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel et le cas échéant de son projet professionnel				
Participer à l'élaboration, à l'organisation, la mise en œuvre et l'évaluation de projets collectifs associant les partenaires de l'établissement. Contribuer à l'implantation et à la consolidation de partenariats				
<b>7. Connaître et savoir prendre en compte la diversité des élèves</b>				
Adapter son action éducative à la diversité des élèves				
Travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du « projet personnalisé de scolarisation » des élèves en situation de handicap				
<b>8. Participer à la construction des parcours des élèves</b>				
Contribuer avec les enseignants et avec le concours des assistants d'éducation, à l'accompagnement éducatif et aux programmes personnalisés de réussite éducative, ainsi qu'à la mise en place de l'accompagnement personnalisé				
Contribuer, avec les enseignants, les professeurs-documentalistes et les conseillers d'orientation psychologues et d'orientation, à conseiller les élèves dans l'élaboration de leur projet personnel				
Assurer la liaison avec les responsables des prises en charges complémentaires des élèves hors temps scolaire dans les collèges ou lycées à organisation pédagogique aménagée, (classes à horaires, sections sportives, pôles sportifs de haut niveau)				

Appréciations prenant en compte les 5 champs de compétences et explicitant pour celles observées les compétences établies, les compétences à améliorer et les conseils donnés

**C1 : Savoir transmettre et faire partager les valeurs de la République, dont la laïcité.  
Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres**

**C8 : Travailler dans une équipe pédagogique**

**C9 : Savoir coopérer avec les parents et les autres partenaires de l'établissement**

**C7 : Participer à la construction des parcours des élèves**

**Appréciation globale du tuteur sur l'ensemble de la période**

**Observations du CPE stagiaire**

## AVIS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Indicateurs proposés à l'avis du Chef d'établissement en particulier sur les compétences « Faire partager les valeurs de la République », « Inscrire son action dans le cadre réglementaire », « Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques » et « Coopérer au sein d'une équipe »

**Niveau 1 : insuffisant**

**Niveau 2 : activité engagée, suffisant**

**Niveau 3 : appliqué, réalisé, satisfaisant**

**Niveau 4 : très satisfaisant, maîtrisé, en phase d'amélioration**

<b>Faire partager les valeurs de la République</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Veiller à l'égalité entre les élèves				
Respecter le principe de laïcité et neutralité (obligation de réserve)				
<b>2. Inscrire son action dans le cadre réglementaire</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Se situer dans la hiérarchie				
Remplir ses obligations de service : respect des horaires (assiduité, ponctualité)				
Remplir ses obligations de service : participation aux réunions obligatoires				
<b>3. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Contribuer à assurer la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir toute forme de violence				
Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage				
Respecter la confidentialité des informations individuelles				
Contribuer à identifier des discriminations, des comportements à risques et contribuer à leur résolution				
<b>4. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Participer aux travaux des différents conseils en contribuant à la réflexion				
Entretenir un dialogue constructif avec les parents dans l'élaboration du parcours de l'élève				
<b>5. Coopérer au sein d'une équipe</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Inscrire son action dans un cadre collectif				
Coopérer dans la mise en place de projets collectifs				
<b>6. Intégrer les éléments de la culture numérique</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Utiliser l'ENT de l'établissement (cahier de textes, notes...)				

<p><b>Observations générales quant aux qualités professionnelles mises en œuvre par le CPE stagiaire</b></p>          
--

Nom du CPE stagiaire :   Date :  Signature	Nom du CPE tuteur terrain :   Date :  Signature	Nom du chef d'établissement :   Date :  Signature
---	--	--





Dispositif d'accueil, d'accompagnement et de formation des professeurs stagiaires documentaliste second degré  
Année scolaire 2017-2018

**TUTORAT EN ETABLISSEMENT SCOLAIRE  
RAPPORT D'ETAPE 1 - DOCUMENTALISTE**

**DISCIPLINE : PROFESSEUR DOCUMENTALISTE**

A envoyer à l'inspection au plus tard le 11 décembre 2017  
([ce.ipr@ac-lille.fr](mailto:ce.ipr@ac-lille.fr))

Référent IA IPRS EVS du secteur : [francoise.blondeel@ac-lille.fr](mailto:francoise.blondeel@ac-lille.fr); [francoise.terryn@ac-lille.fr](mailto:francoise.terryn@ac-lille.fr); [thierry.tesson@ac-lille.fr](mailto:thierry.tesson@ac-lille.fr);  
[franck.laurent@ac-lille.fr](mailto:franck.laurent@ac-lille.fr))

Cette fiche est à compléter par le tuteur et doit être **co-signée obligatoirement par le professeur stagiaire**  
Elle comporte l'avis du chef d'établissement sur la formation du stagiaire.

**RAPPORT DU PROFESSEUR CONSEILLER PÉDAGOGIQUE**

**PROFESSEUR - STAGIAIRE**

Nom :

Prénom :

Adresse électronique :

Discipline :

Établissement d'exercice :

**TUTEUR**

Nom :

Prénom :

Adresse électronique :

Établissement d'exercice :

**RENSEIGNEMENTS INDISPENSABLES**

Nombre d'observations du stagiaire effectuées par le tuteur depuis la rentrée : |\_\_\_\_\_|  
du tuteur par le professeur stagiaire depuis la rentrée : |\_\_\_\_\_|

Nombre d'entretiens en présentiel |\_\_\_\_\_|

## RAPPORT D'ÉTAPE 1

**Niveau 1 : n'a pas encore développé les compétences**

**Niveau 2 : compétences insuffisamment développées**

**Niveau 3 : a suffisamment développé les compétences**

**Niveau 4 : atteint un niveau élevé dans le développement des compétences**

Le professeur, porteur de savoirs et d'une culture commune				
P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique	1	2	3	4
Connaître de manière approfondie sa discipline ou ses domaines d'enseignement. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques.				
Maîtriser les objectifs et les contenus d'enseignement, les exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que les acquis du cycle précédent et du cycle suivant.				
Contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires au service des objectifs inscrits dans les programmes d'enseignement.				
Accompagner les élèves pour faciliter la continuité d'un niveau de formation à un autre.				
<i>Points positifs</i>	<i>Perspectives de progrès</i>			
P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement	1	2	3	4
Utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.				
Intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite.				
Décrire et expliquer simplement son enseignement à un membre de la communauté éducative ou à un parent d'élève.				
Utiliser le vocabulaire spécifique approprié en fonction des situations et en tenant compte du niveau des élèves.				
<i>Points positifs</i>	<i>Perspectives de progrès</i>			
Le professeur, praticien expert des apprentissages				
P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité	1	2	3	4
Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des programmations et des progressions ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation.				
Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun. Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers.				
Prendre en compte les préalables et les représentations sociales (genre, origine ethnique, socio-économique et culturelle) pour traiter les difficultés éventuelles dans l'accès aux connaissances.				
Sélectionner des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées.				
Favoriser l'intégration de compétences transversales (créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages par des démarches appropriées.				
Construire des situations d'enseignement et d'apprentissage dans un cadre pédagogique pertinent.				
<i>Points positifs</i>	<i>Perspectives de progrès</i>			



<b>P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance.				
Maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités.				
Rendre explicites pour les élèves les objectifs visés et construire avec eux le sens des apprentissages.				
Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échanges, de partages et de collaboration entre pairs.				
Instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité de tous.				
Recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés et pour intervenir efficacement s'ils se manifestent.				
Contribuer à l'orientation des élèves.				
<i>Points positifs</i>	<i>Perspectives de progrès</i>			
<b>P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En situation d'apprentissage, repérer les difficultés des élèves afin de mieux assurer la progression des apprentissages.				
Construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences.				
Analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis.				
Faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de développer leurs capacités d'autoévaluation.				
Communiquer aux élèves et aux parents les résultats attendus au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes.				
Inscrire l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation.				
<i>Points positifs</i>	<i>Perspectives de progrès</i>			
<b>Le professeur, pédagogue et éducateur au service de la réussite de tous les élèves</b>				
<b>C3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.				
Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche.				
<i>Points positifs</i>	<i>Perspectives de progrès</i>			
<b>C4. Prendre en compte la diversité des élèves</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves.				
Déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles.				
<i>Points positifs</i>	<i>Perspectives de progrès</i>			

<b>C7. Maîtriser la langue française à des fins de communication</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle.				
Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.				
<i>Points positifs</i>	<i>Perspectives de progrès</i>			
<b>C8. Utiliser de manière pertinente une langue vivante étrangère dans des situations d'apprentissage</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves.				
<b>C9. Intégrer de manière pertinente l'usage du numérique</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs.				
Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative.				
Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet.				
Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former.				
<i>Points positifs</i>	<i>Perspectives de progrès</i>			
<b>Démarche de progression professionnelle (uniquement pour le bilan d'étape 2)</b>				
<b>C14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.				

**Observations éventuelles du tuteur terrain**

**Observations éventuelles du professeur-stagiaire concerné par le dispositif**

<b>Compétences spécifiques au professeur documentaliste</b>				
<b>D 1. Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Connaître la réglementation en matière d'usage des outils et des ressources numériques ; connaître le droit de l'information ainsi que les principes et les modalités de la protection des données personnelles et de la vie privée.				
Savoir définir une stratégie pédagogique permettant la mise en place des objectifs et des apprentissages de l'éducation aux médias et à l'information, en concertation avec les autres professeurs.				
Faciliter et mettre en œuvre des travaux disciplinaires ou interdisciplinaires qui font appel à la recherche et à la maîtrise de l'information.				
Accompagner la production d'un travail personnel d'un élève ou d'un groupe d'élèves et les aider dans leur accès à l'autonomie.				
<i>Points positifs</i>	<i>Perspectives de progrès</i>			
<b>D 2. Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir</b> <b>D 3. Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Maîtriser les différentes étapes du traitement documentaire, les fonctionnalités des logiciels documentaires ainsi que les principes de fonctionnement des outils de recherche d'informations.				
Recenser et analyser les besoins de la communauté éducative en ressources documentaires et informationnelles (politique d'acquisition).				
Veiller à la diversité des ressources et des outils mis à disposition des élèves en s'appuyant sur la situation particulière de l'établissement (politique d'acquisition).				
Organiser, en liaison avec l'équipe pédagogique et éducative, la complémentarité des espaces de travail (espace de ressources et d'information, salles d'études, etc.) pour favoriser l'accès progressif des élèves à l'autonomie.				
Agir au sein d'un réseau de documentation scolaire en vue d'assurer des relations entre les niveaux d'enseignement et d'optimiser leurs ressources.				
Concevoir et mettre en œuvre une veille informationnelle et documentaire.				
Evaluer le fonctionnement du centre de documentation et d'information.				
<i>Points positifs</i>	<i>Perspectives de progrès</i>			

<b>D 4. Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Concourir à la définition du programme d'action culturelle de l'établissement en tenant compte des besoins des élèves, des ressources locales et du projet d'établissement.				
Mettre en place des projets qui stimulent l'intérêt pour la lecture et développer une politique de lecture en relation avec les professeurs, en s'appuyant notamment sur la connaissance de la littérature générale et de jeunesse.				
Mettre en place des projets qui stimulent la découverte des cultures artistique (et des différentes formes d'art), scientifique et technique				
Savoir utiliser les outils et les dispositifs numériques pour faciliter l'ouverture de l'établissement sur l'extérieur.				
<i>Points positifs</i>	<i>Perspectives de progrès</i>			

## AVIS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

**Niveau 1 : n'a pas encore développé les compétences**

**Niveau 2 : compétences insuffisamment développées**

**Niveau 3 : a suffisamment développé les compétences**

**Niveau 4 : atteint un niveau élevé dans le développement des compétences**

Le professeur, acteur du service public éducatif				
<b>C1. Faire partager les valeurs de la République</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.				
Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.				
<b>C2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'école, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.				
Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'école et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation.				
<b>C6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.				
Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution.				
Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.				
Le professeur, acteur de la communauté éducative				
<b>C5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique...)				
Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif.				
<b>C10. Coopérer au sein d'une équipe</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.				
<b>C11. Contribuer à l'action de la communauté éducative</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre.				
Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs.				
<b>C12. Coopérer avec les parents d'élèves</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents.				
Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel.				

**Observations générales quant aux qualités professionnelles mises en œuvre par le professeur-stagiaire**

Nom du professeur-stagiaire :	Nom du tuteur terrain :	Nom du chef d'établissement :
Date :	Date :	Date :
Signature	Signature	Signature





Dispositif d'accueil, d'accompagnement et de formation des professeurs  
stagiaires documentaliste second degré  
Année scolaire 2017-2018

**TUTORAT EN ETABLISSEMENT SCOLAIRE  
BILAN DE LA FORMATION - DOCUMENTALISTE**

**DISCIPLINE : PROFESSEUR DOCUMENTALISTE**

A envoyer à l'inspection au plus tard le 9 mai 2018  
([ce.ipr@ac-lille.fr](mailto:ce.ipr@ac-lille.fr))

Référent IA IPRS EVS du secteur : [francoise.blondeel@ac-lille.fr](mailto:francoise.blondeel@ac-lille.fr); [francoise.terryn@ac-lille.fr](mailto:francoise.terryn@ac-lille.fr); [thierry.tesson@ac-lille.fr](mailto:thierry.tesson@ac-lille.fr);  
[franck.laurent@ac-lille.fr](mailto:franck.laurent@ac-lille.fr))

Cette fiche est à compléter par le tuteur et doit être **co-signée obligatoirement par le professeur stagiaire**  
Elle comporte l'avis du chef d'établissement sur la formation du stagiaire.

**RAPPORT DU PROFESSEUR CONSEILLER PÉDAGOGIQUE**

**PROFESSEUR - STAGIAIRE**

Nom :

Prénom :

Adresse électronique :

Discipline :

Établissement d'exercice :

**TUTEUR**

Nom :

Prénom :

Adresse électronique :

Établissement d'exercice :

**RENSEIGNEMENTS INDISPENSABLES**

Nombre d'observations du professeur stagiaire effectuées par le tuteur sur l'année scolaire : |\_\_\_\_\_|

Nombre d'observations du tuteur effectuées par le professeur stagiaire sur l'année scolaire : |\_\_\_\_\_|

Nombre d'entretiens en présentiel : |\_\_\_\_\_|

Précisions éventuelles sur le suivi du professeur stagiaire :

## BILAN DE LA FORMATION

**Niveau 1 : n'a pas encore développé les compétences**

**Niveau 2 : compétences insuffisamment développées**

**Niveau 3 : a suffisamment développé les compétences**

**Niveau 4 : atteint un niveau élevé dans le développement des compétences**

Le professeur, porteur de savoirs et d'une culture commune				
P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique	1	2	3	4
Connaître de manière approfondie sa discipline ou ses domaines d'enseignement. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques.				
Maîtriser les objectifs et les contenus d'enseignement, les exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que les acquis du cycle précédent et du cycle suivant.				
Contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires au service des objectifs inscrits dans les programmes d'enseignement.				
Accompagner les élèves pour faciliter la continuité d'un niveau de formation à un autre.				
<i>Points positifs ou évolution constatée</i>	<i>Éléments de progrès pour l'année prochaine</i>			
P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement	1	2	3	4
Utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.				
Intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite.				
Décrire et expliquer simplement son enseignement à un membre de la communauté éducative ou à un parent d'élève.				
Utiliser le vocabulaire spécifique approprié en fonction des situations et en tenant compte du niveau des élèves.				
<i>Points positifs ou évolution constatée</i>	<i>Éléments de progrès pour l'année prochaine</i>			
Le professeur, praticien expert des apprentissages				
P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité	1	2	3	4
Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des programmations et des progressions ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation.				
Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun. Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers.				
Prendre en compte les facteurs liés aux représentations et aux réalités sociales, économiques sexuées, culturelles dans l'accès aux connaissances				
Sélectionner des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées.				
Favoriser le développement de compétences transversales (créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages par des démarches appropriées.				
Construire des situations d'enseignement et d'apprentissage dans un cadre pédagogique pertinent.				
<i>Points positifs ou évolution constatée</i>	<i>Éléments de progrès pour l'année prochaine</i>			



<b>P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance				
Maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités.				
Recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés et pour intervenir efficacement s'ils se manifestent.				
Rendre explicites pour les élèves les objectifs visés et construire avec eux le sens des apprentissages.				
Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échanges, de partages et de collaboration entre pairs.				
Instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité de tous.				
Contribuer à l'orientation des élèves.				
<i>Points positifs ou évolution constatée</i>	<i>Éléments de progrès pour l'année prochaine</i>			
<b>P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En situation d'apprentissage, repérer les difficultés et les points forts des élèves afin mieux assurer la progression des apprentissages.				
Analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis.				
Construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences.				
Faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de développer leurs capacités d'autoévaluation.				
Communiquer aux élèves et aux parents les résultats attendus au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes.				
Inscrire l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation.				
<i>Points positifs ou évolution constatée</i>	<i>Éléments de progrès pour l'année prochaine</i>			
<b>Le professeur, pédagogue et éducateur au service de la réussite de tous les élèves</b>				
<b>C3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.				
Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte des apports de la recherche.				
<i>Points positifs ou évolution constatée</i>	<i>Éléments de progrès pour l'année prochaine</i>			
<b>C4. Prendre en compte la diversité des élèves</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves.				
Déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles.				
<i>Points positifs ou évolution constatée</i>	<i>Éléments de progrès pour l'année prochaine</i>			

<b>C7. Maîtriser la langue française à des fins de communication</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle.				
Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.				
<i>Points positifs ou évolution constatée</i>	<i>Éléments de progrès pour l'année prochaine</i>			
<b>C8. Utiliser de manière pertinente une langue vivante étrangère dans des situations d'apprentissage</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves.				
<b>C9. Intégrer de manière pertinente l'usage du numérique</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs.				
Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative.				
Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet.				
Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former.				
<i>Points positifs ou évolution constatée</i>	<i>Éléments de progrès pour l'année prochaine</i>			
<b>Démarche de progression professionnelle</b>				
<b>C14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.				

<b>Compétences spécifiques au professeur documentaliste</b>				
<b>D 1. Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Connaître la réglementation en matière d'usage des outils et des ressources numériques ; connaître le droit de l'information ainsi que les principes et les modalités de la protection des données personnelles et de la vie privée.				
Savoir définir une stratégie pédagogique permettant la mise en place des objectifs et des apprentissages de l'éducation aux médias et à l'information, en concertation avec les autres professeurs.				
Faciliter et mettre en œuvre des travaux disciplinaires ou interdisciplinaires qui font appel à la recherche et à la maîtrise de l'information.				
Accompagner la production d'un travail personnel d'un élève ou d'un groupe d'élèves et les aider dans leur accès à l'autonomie.				
<i>Points positifs</i>	<i>Éléments de progrès</i>			

<b>D 2. Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>D 3. Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement</b>				
Maîtriser les différentes étapes du traitement documentaire, les fonctionnalités des logiciels documentaires ainsi que les principes de fonctionnement des outils de recherche d'informations.				
Recenser et analyser les besoins de la communauté éducative en ressources documentaires et informationnelles (politique d'acquisition).				
Veiller à la diversité des ressources et des outils mis à disposition des élèves et en s'appuyant sur la situation particulière de l'établissement (politique d'acquisition).				
Organiser, en liaison avec l'équipe pédagogique et éducative, la complémentarité des espaces de travail (espace de ressources et d'information, salles d'études, etc.) pour favoriser l'accès progressif des élèves à l'autonomie.				
Agir au sein d'un réseau de documentation scolaire en vue d'assurer des relations entre les niveaux d'enseignement et d'optimiser leurs ressources.				
Concevoir et mettre en œuvre une veille informationnelle et documentaire.				
Evaluer le fonctionnement du centre de documentation et d'information.				
<i>Points positifs</i>	<i>Éléments de progrès</i>			

<b>D 4. Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Concourir à la définition du programme d'action culturelle de l'établissement en tenant compte des besoins des élèves, des ressources locales et du projet d'établissement.				
Mettre en place des projets qui stimulent l'intérêt pour la lecture et développer une politique de lecture en relation avec les professeurs, en s'appuyant notamment sur la connaissance de la littérature générale et de jeunesse.				
Mettre en place des projets qui stimulent la découverte des cultures artistique (et des différentes formes d'art), scientifique et technique				
Savoir utiliser les outils et les dispositifs numériques pour faciliter l'ouverture de l'établissement sur l'extérieur.				
<i>Points positifs</i>	<i>Éléments de progrès</i>			

<b>Observations éventuelles du tuteur terrain</b>
<b>Observations éventuelles du professeur-stagiaire concerné par le dispositif</b>

## AVIS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

**Niveau 1 : n'a pas encore développé les compétences**

**Niveau 2 : compétences insuffisamment développées**

**Niveau 3 : a suffisamment développé les compétences**

**Niveau 4 : atteint un niveau élevé dans le développement des compétences**

Le professeur, acteur du service public éducatif				
C1. Faire partager les valeurs de la République	1	2	3	4
Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.				
Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.				
C2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école	1	2	3	4
Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'école, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.				
Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'école et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation.				
C6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques	1	2	3	4
Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.				
Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution.				
Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.				
Le professeur, acteur de la communauté éducative				
C5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation	1	2	3	4
Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique...)				
Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif.				
C10. Coopérer au sein d'une équipe	1	2	3	4
Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.				
C11. Contribuer à l'action de la communauté éducative	1	2	3	4
Prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre.				
Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs.				
C12. Coopérer avec les parents d'élèves	1	2	3	4
Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents.				
Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel.				

**Observations générales quant aux qualités professionnelles mises en œuvre par le professeur-stagiaire :**

<p>Nom du professeur stagiaire :</p>          <p>Date : Signature :</p>	<p>Nom du tuteur terrain :</p>          <p>Date : Signature</p>	<p>Nom du chef d'établissement :</p>          <p>Date : Signature :</p>
---	---	---



## ANNEXE 1 : FICHE D'AUTOPOSITIONNEMENT DU FONCTIONNAIRE STAGIAIRE

(exemplaire enseignant)

en Master 2, DU EEF Entrer dans le métier d'enseignant du premier, du second degré  
ou en DU EEF Poursuivre ou Conforter son entrée dans le métier d'enseignant du premier, du second degré  
ou en DU EEF Enrichir son entrée dans le métier d'enseignant du second degré

Année universitaire 2017/2018

Nom du fonctionnaire-stagiaire :	Site ESPE de formation :
Nom de l'école ou de l'établissement :	Niveau (x) de classe :
Ville :	Effectifs par classe :
Circonscription (pour le premier degré) :	
Nom du Tuteur terrain :	Nom du Tuteur ESPE :

Ce document participe du **projet individualisé de développement professionnel** du fonctionnaire-stagiaire inscrit en Master 2 et dans le Diplôme Universitaire Enseignement, Éducation et Formation (EEF), parcours Entrer dans le métier d'enseignant du premier, du second degré ou inscrit en DU EEF Poursuivre ou Conforter son entrée dans le métier d'enseignant du premier, du second degré.

Dans le cadre d'une **démarche individuelle d'analyse réflexive** et par le **dialogue** avec ses **tuteurs**, ce document lui permet de faire le point sur sa **compréhension des exigences relatives à l'exercice du métier aujourd'hui** représentées entre autres par les **compétences professionnelles** présentes dans le Référentiel des compétences des métiers du professorat et de l'éducation.

Ce document est destiné à être **renseigné 3 fois** au cours de l'année selon des modalités différentes :

- fin **septembre** : le stagiaire le complète **en autonomie** au regard de ses premières analyses, ou en concertation avec son tuteur terrain
- en **novembre – décembre** : le document renseigné en septembre enrichit le **dialogue** entre le stagiaire et ses tuteurs lors du rendez-vous professionnel tripartite et de l'observation en situation **du tuteur ESPE**. Il est alors complété à nouveau par le stagiaire
- en **mars - avril** : le document permet au stagiaire de fixer les objectifs de formation de la dernière période et son projet de développement professionnel de manière prospective, dans le cadre d'une démarche de type formation tout au long de la vie, et d'en informer ses tuteurs

Il se compose de tableaux et de la liste des compétences organisées en bloc, chacune accompagnée d'un **curseur** sur lequel le stagiaire indique le degré de maîtrise des compétences tel qu'il l'estime (1 = le niveau le plus faible et 9 le plus élevé), et dispose d'un **espace** lui permettant d'explicitier son positionnement de manière synthétique.

Le stagiaire dépose ce document dans l'espace partagé de son **e-portfolio** de manière à ce que ses tuteurs puissent le consulter et le renseignent régulièrement. Il en propose un exemplaire papier lors des visites conseil.

Le stagiaire inscrit en **DU Poursuivre** ou en **DU Conforter** complète la totalité des intitulés des modules de formation cités dès qu'ils sont portés à sa connaissance et renseigne leurs dates et leur durée.

Le stagiaire inscrit en **DU Enrichir** ne complète pas le premier cadre mais renseigne les deux suivants.

Le stagiaire inscrit en Master 2 ou en DU Entrer ne complète aucun des trois cadres qui suivent et passe directement à ceux dédiés aux compétences.

MODULES D'APPROFONDISSEMENTS THÉMATIQUES SUIVIS		
	Date 1	Date 2
1		
2		
3		

CONTENUS ET TEMPS DE FORMATION CONTINUE (18h) suivis dans le cadre des animations pédagogiques (collègues du premier degré) ou dans le cadre du Plan Académique de Formation (PAF, collègues du second degré)		
	Date	Durée

CONFÉRENCES DES MATINALES DE LA RECHERCHE SUIVIES EN PRÉSENTIEL OU EN DISTANCIEL	
	Date
1	
2	
3	

**Compétences relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction**

CC 1. Faire partager les valeurs de la République ; CC 2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école ; CC 6. Agir en éducateur responsable et selon des principes

<b>Date</b>									Commentaires :
1				5				9	
<b>Date</b>									Commentaires :
1				5				9	
<b>Date</b>									Commentaires :
1				5				9	

**Compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement**

CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication ; CC10. Coopérer au sein d'une équipe ; CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative ; CC12. Coopérer avec les parents d'élèves ; CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école

<b>Date</b>									Commentaires :
1				5				9	
<b>Date</b>									Commentaires :
1				5				9	
<b>Date</b>									Commentaires :
1				5				9	



<b>Compétences liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique</b>									
P 1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique ; P 2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement									
<b>Date</b>					Commentaires				
1			5	9					
<b>Date</b>					Commentaires				
1			5	9					
<b>Date</b>					Commentaires				
1			5	9					
<b>Compétences éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves diverses</b>									
P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves ; P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves ; P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves ; CC3 Connaître les élèves et les processus d'apprentissage ; CC4 Prendre en compte la diversité des élèves ; CC5 Accompagner les élèves dans leur parcours de formation									
<b>Date</b>					Commentaires				
1			5	9					
<b>Date</b>					Commentaires				
1			5	9					
<b>Date</b>					Commentaires				
1			5	9					
<b>Compétences relatives à l'usage et à la maîtrise des technologies de l'information de la communication</b>									
CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier									
<b>Date</b>					Commentaires				
1			5	9					
<b>Date</b>					Commentaires				
1			5	9					
<b>Date</b>					Commentaires				
1			5	9					
<b>Compétences d'analyse et d'adaptation de sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions du métier et de son environnement de travail</b>									
CC 14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel									
<b>Date</b>					Commentaires				
1			5	9					
<b>Date</b>					Commentaires				
1			5	9					
<b>Date</b>					Commentaires				
1			5	9					

## ANNEXE 2 : LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT RENFORCE EN CAS DE DIFFICULTÉS

Les difficultés constatées doivent être évaluées pour adapter le type -d'intervention :

- déclenchement en cas de risques éventuels d'aggravation, de difficultés à conduire son enseignement
- signalement en cas de constat d'attitudes mettant en danger les personnes (élèves, professeur lui-même) ou l'institution
- d'absence de progrès significatifs, de travail ou d'investissement dans l'établissement

**Le déclenchement** intervient lors du constat de difficultés professionnelles éprouvées par le professeur stagiaire ; celles-ci doivent être entendues ou lui être signalées le plus tôt possible et faire l'objet d'une analyse et doit déboucher sur des conseils et un programme d'aide communiqués au professeur stagiaire. En effet, un éventuel avis de non titularisation ne sera suffisamment étayé que si les responsables de la formation peuvent démontrer qu'ils ont tout mis en œuvre pour aider le professeur stagiaire à surmonter ses difficultés (tant dans les savoirs disciplinaires que dans la pédagogie et la gestion de classe)

Qui déclenche ?	Auprès de qui déclencher ?	Comment déclencher ?
<b>Le professeur stagiaire</b>	Directement au DAR : coordo.dar@espe-Inf.fr  Le chef d'établissement  Le tuteur terrain  Le tuteur ESPE	Toutes les possibilités de déclenchement sont laissées possibles afin que le stagiaire se sentant en difficulté trouve l'interlocuteur qui pourra l'inscrire dans le dispositif.
<b>Le tuteur terrain</b>	Le chef d'établissement et l'ESPE : coordo.dar@espe-Inf.fr	Une note brève précise les difficultés et les conseils donnés à l'issue d'un entretien
<b>Le tuteur ESPE</b>	coordo.dar@espe-Inf.fr	Grâce au rapport de visite ou par mail pour expliquer les difficultés constatées
<b>Le chef d'établissement d'affectation</b>	L'inspecteur de la discipline Et l'ESPE : coordo.dar@espe-Inf.fr	Une note précise les difficultés et les conseils donnés

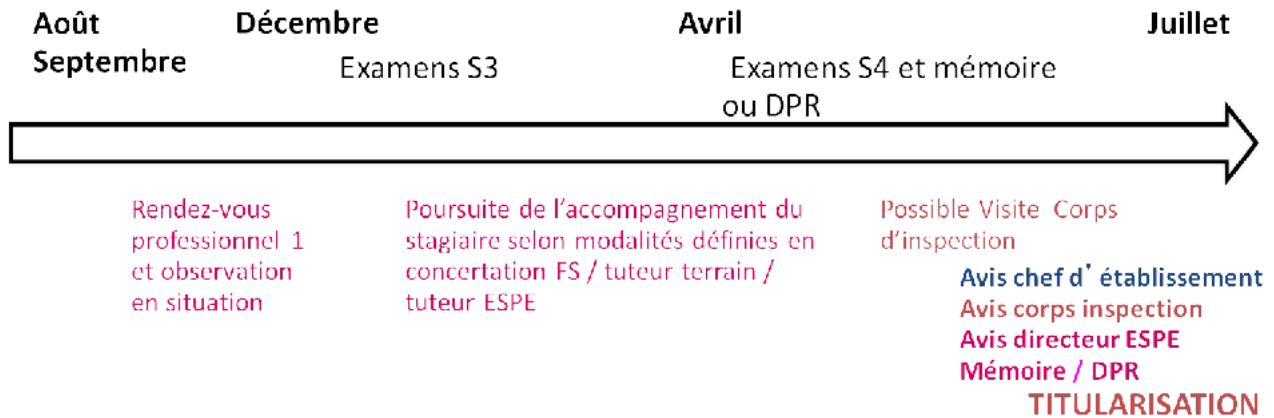
Au-delà du déclenchement, qui assure le suivi ?	Au-delà de l'alerte quel type d'accompagnement préconiser ?
<b>Le tuteur scolaire</b>	Renforcer l'accompagnement.
<b>Le chef d'établissement d'affectation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etudier avec le tuteur et le stagiaire, les dispositions susceptibles d'apporter une aide dans l'établissement</li> <li>▪ Echanger avec le stagiaire</li> <li>▪ Echanger avec l'inspecteur de discipline sur le programme d'aide dans l'établissement proposé au stagiaire</li> <li>▪ Continuer à signaler les difficultés persistantes au DAR afin de renforcer l'accompagnement dans le dispositif</li> <li>▪</li> </ul>
<b>L'inspecteur de discipline</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prendre connaissance du programme d'aide dans l'établissement</li> <li>▪ Définir des compléments de formation</li> <li>▪ Le cas échéant, solliciter les services compétents pour la définition d'une aide ou d'une prise en charge spécifique</li> </ul>
<b>L'ESPE</b>	Sur la base des difficultés rencontrées par le professeur stagiaire et des besoins exprimés par l'inspecteur référent de la discipline, rechercher les mises en œuvre d'une aide personnalisée.

Le Dispositif d'Accompagnement Renforcé mettra en place une visite dans l'établissement le plus rapidement possible après le déclenchement. Cette visite effectuée par un formateur DAR non disciplinaire qui observera, diagnostiquera et proposera un protocole d'action pour l'année.

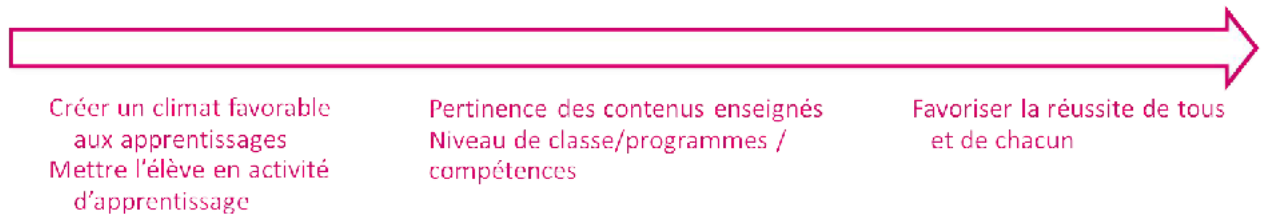
Un stage de renforcement de 18 heures (3 journées de formation le jeudi) pourra être proposé au professeur stagiaire en fonction de ses difficultés.

Le DAR informera le chef d'établissement ainsi que le tuteur terrain, par l'envoi dans l'établissement d'un rapport DAR, ce rapport permettra de faire un constat, une analyse ainsi que de préconiser la marche à suivre pour la réussite du stage. Ce rapport sera à remettre en dernier lieu au professeur stagiaire.

### ANNEXE 3 : TEMPS FORT DU PARCOURS DE FORMATION DES STAGIAIRES M2 ET DU



### Stratégie de formation de la 2<sup>ème</sup> année de master ou de l'année de DU



## **ANNEXE 4 : EXEMPLE DE BULLETIN DE VISITE DU TUTEUR ESPE**

## ANNEXE 5 : UTILISATION DU E-PORTFOLIO

L'étudiant-fonctionnaire stagiaire dispose d'un e-portfolio (disponible sur la plate-forme Mahara) dont certains espaces, partagés avec les acteurs de la formation (Chef d'établissement, tuteur terrain, tuteur ESPE), lui permettent d'échanger régulièrement sur l'évolution du degré de maîtrise de ses compétences professionnelles par une **démarche d'auto-positionnement**, évolutive et concertée, dans une perspective de **développement professionnel tout au long de la vie**, initiée dès sa formation initiale.

Il peut aussi y déposer ses progressions, ses préparations, des supports, des séances, des séquences...

Au moins un rendez-vous professionnel sur le terrain est organisé de manière tripartite (stagiaire, tuteur terrain, tuteur ESPE) dans le cadre d'un temps d'observation de travail avec le stagiaire. Ce rendez-vous pourra être préparé en amont en utilisant l'espace professionnel du stagiaire, partagé avec ses tuteurs (ESPE et terrain). Le compte rendu de ce temps de travail sera accessible sur ce même espace.

A l'issue de ce premier rendez vous (voir note de cadrage, en ligne) le suivi pourra prendre diverses formes, et dans le cas de travaux en distanciel, l'usage du votre e-portfolio est recommandé.

Ce portefeuille de compétences pourra être enrichi régulièrement tout au long de la carrière de l'enseignant, professeur documentaliste ou CPE. En effet, la réforme de l'évaluation des personnels intitulée « Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations », dans le cadre des rendez-vous de carrière, prévoit une évaluation croisant les regards des chefs d'établissement et des corps d'inspection. Cette évaluation s'appuiera notamment sur des entretiens entre ces personnels d'encadrement et le fonctionnaire. A ce titre, celui-ci sera d'autant plus acteur de son évaluation en s'inscrivant dans une posture réflexive, et en collectant les éléments constitutifs de son évolution professionnelle afin alimenter sa réflexion et son propos lors de cet entretien et des évolutions de carrière qu'il pourrait envisager

L'accès à la plate-forme Mahara se fait :

- via l'url <http://mahara.espe-Inf.fr/>
- à partir de l'ent <http://ent.espe-Inf.fr/render.userLayoutRootNode.uP>
- à partir d'une page Moodle.

Un tutoriel de prise en main est disponible sur le site l'ESPE

- lien permettant l'accès au tutoriel : <http://www.espe-Inf.fr/spip.php?article378>

Alain Opoczynski [alain.opoczynski@espe-Inf.fr](mailto:alain.opoczynski@espe-Inf.fr)

assistance\_utilisation\_mahara@espe-Inf.fr